

Direction Culture

OBJET : ORGANISATION DE L'EVENEMENT "ART DE L'ENVOI" - EDITION 2021 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (F.I.L.)

Le Maire de la Commune d'Annonay,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-9 et L5211-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2122-18 qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020.93 en date du 3 juillet 2020 portant élection de Monsieur Simon PLENET en qualité de maire de la commune d'Annonay,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020.96 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Ville d'Annonay organise depuis 2006 la fête de la montgolfière sous l'intitulé *L'Art de l'envol* chaque premier week-end de juin, qu'elle y accueille de nombreuses animations en lien avec le monde aérostier ainsi que des animations à destination d'un public familial de quelques 4000 personnes, annuellement au rendez-vous,

DECIDE

Article 1

De reconduire ce projet sur l'année 2021, les 4, 5 et 6 juin prochains, avec un programme étoffé d'animations, de temps forts et de spectacles dans le parc de Déomas et en centre-ville d'Annonay.

Cette édition mettra la montgolfière au centre des journées avec la possibilité pour le public de faire des vols captifs, de découvrir et de déambuler dans une toile gonflée au sol et de rencontrer des équipages présents lors des envols. Un village de L'Art de l'envol sera implanté sur le thème des machines volantes, avec des animations, des manèges et des stands dans l'esprit de Jules Verne.

Trois temps forts ponctueront ce week-end avec un concert d'ouverture, une soirée guinguette et un spectacle en clôture. Pour le volet historique, la Reconstitution du premier envol se déroulera le dimanche matin sur la place des Cordeliers, symbolisant la découverte des frères Montgolfier.

Article 2

De solliciter une subvention auprès du Département à hauteur de 1500 euros dans le cadre du F.I.L. (FONDS D'INITIATIVES LOCALES).

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le 15 AVRIL 2021 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



Fait à Annonay, le 14/04/2021

L'Adjoint délégué

Clément CHAPEL

A blue ink signature of the name Clément Chapel is written over the typed name. It is a cursive script.

Transmis en sous-préfecture le : 15/04/2021

Identifiant télétransmission : 

